

Rapport pour le conseil régional
JUN 2016

Présenté par
Valérie PECRESSE
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

**POLITIQUE REGIONALE DE PREVENTION SANTE,
IPASS CONTRACEPTION**

Chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale »
Code fonctionnel 41 « Santé »,
Programme HP 41-001 (141 001) « *Prévention et éducation à la santé* »

Sommaire

1. La contraception des jeunes Franciliens est un problème de santé publique.....	4
2. L'échec du Pass contraception.....	5
3. Un nouvel outil pour favoriser l'information et l'accès à la contraception des mineurs : l'iPass contraception	6
Projet de délibération.....	8

Exposé des motifs

1. La contraception des jeunes Franciliens est un problème de santé publique

1.1 Données d'ensemble sur la contraception des jeunes

L'âge moyen du premier rapport sexuel est assez stable depuis 1985 autour de 17 ans. Néanmoins, 21% des garçons et 10% des filles ont eu un premier rapport sexuel à 15 ans ou moins. Selon l'enquête « fecond 2013 » de l'Inserm-INED, la pilule demeure le principal moyen de contraception : 58% des jeunes femmes de 15-17 ans¹. Toutefois, l'utilisation du préservatif seul est classée juste derrière avec 32,8% des 15-17 ans, ce qui montre l'importance de prendre en considération dans les politiques publiques ce mode de contraception pour les jeunes. Son usage a néanmoins tendance à diminuer chez les jeunes de moins de 20 ans, alors même qu'il constitue un mode de contraception adapté à des relations sexuelles épisodiques non programmées, protégeant des IST et permettant une responsabilisation partagée des jeunes.

1.2 Une situation préoccupante en Ile-de-France

Les données régionales en matière de santé publique révèlent une situation préoccupante concernant les risques liés à la sexualité. **On constate un recours élevé des jeunes Franciliennes à la contraception d'urgence et aux comportements sexuels à risque.**

56% des jeunes Franciliennes de 15-25 ans ont eu recours à la contraception d'urgence au cours de leur vie, soit une proportion très supérieure à celle observée dans les autres régions (39%)². La situation singulière de l'Île-de-France se confirme au niveau des différents indicateurs de comportements sexuels à risques : proportion plus élevée en Île-de-France que dans le reste de la France de jeunes femmes n'ayant pas utilisé de contraception au premier rapport sexuel, prévalence des infections sexuellement transmissibles chez les jeunes femmes en Île-de-France plus importante que dans le reste de la France.

Ces données révèlent une prise de risque en termes de grossesse non désirée ou d'infection sexuellement transmissible (IST). Ces dernières sont d'ailleurs en recrudescence.

Les maternités précoces sont aussi une réalité et constituent une préoccupation de plus en plus importante pour les pouvoirs publics du fait de leurs conséquences sanitaires et sociales (interruption de la scolarité ou de la formation de la mère, difficultés de logement...). En Île-de-France, on peut estimer à 650 le nombre de nouveau-nés de mères mineures en 2013³.

Pour les jeunes femmes qui ont recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), l'Île-de-France se singularise : selon des données d'enquête, le recours à l'IVG par la tranche d'âge de 15 à 25 ans est plus fréquent que dans les autres régions avec 19% de jeunes femmes ayant eu recours à l'IVG au cours de la vie en Île-de-France contre 9% dans le reste de la France ; la différence avec les autres régions est plus marquée chez les jeunes filles de 15-19 ans. Par ailleurs, le recours à l'IVG par les jeunes femmes de 15-25 ans a fortement progressé en Île-de-France entre 2005 et 2010, passant de 7% à 19%, tandis qu'il est resté relativement stable dans les autres régions.

¹ (ni stériles, ni enceintes, ayant des rapports hétérosexuels et ne voulant pas d'enfant)

² Selon le baromètre santé 2010 de l'INPES (exploitation ORS Ile-de-France).

³ Premiers certificats de santé de l'enfant, exploitation ORS Île-de-France

Enfin, les inégalités territoriales sont particulièrement marquées : en 2014, le taux d'IVG chez les femmes de moins de 18 ans était de 8,2% dans le Val-d'Oise (taux le plus faible) mais de 13,4% en Seine-Saint-Denis, taux le plus élevé⁴.

Toutes ces données témoignent de difficultés d'accès aux professionnels de santé comme à la contraception, mais aussi d'un déficit d'information en matière d'éducation à la sexualité.

La lecture des échanges sur les forums et les réseaux sociaux - avec la prévalence de questions concernant pour la plupart la pilule telles que la pilule oubliée, les retards de règles, la peur d'être enceinte, comment se procurer la pilule en toute discrétion, la fiabilité des tests de grossesse, la pilule du lendemain- démontre l'enjeu majeur d'une information renforcée, fiable, accessible, adressée à tous les publics ainsi que d'une meilleure connaissance des ressources existantes en Ile-de-France.

Au-delà des problèmes d'accès à une source d'information de qualité, l'Ile-de-France se caractérise aussi par une réelle difficulté des jeunes à accéder à des consultations spécialisées (pénurie de gynécologues) et une mauvaise connaissance des lieux dédiés à ces problématiques (Centres de planification ou d'éducation familiale, Centres Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic...).

2. L'échec du Pass contraception

Le Pass contraception, mis en place par la précédente majorité en 2011, n'a été qu'un coup de communication sans lendemain puisque la distribution aux lycées a baissé fortement dès 2012 pour s'arrêter en 2014.

Destiné à faciliter l'accès des jeunes à la contraception, il s'agissait d'un chéquier, doté de coupons, permettant d'accéder à un suivi médical (consultations et analyses) et à la délivrance de tout type de contraceptifs pour une durée maximale de 6 mois.

Le public potentiel est de 600 000 jeunes Franciliens et Franciliennes fréquentant chaque année un lycée d'enseignement général et technologique, un lycée professionnel, un centre de formation d'apprentis (CFA) ou un institut de formation sanitaire ou sociale (FSS) d'Ile-de-France.

Malgré un plan de communication important, d'un coût de 540 000€, le Pass contraception a été un échec. Au total, moins de 0.1% des jeunes ont utilisé le dispositif et encore, partiellement.

La répartition géographique de l'utilisation du Pass contraception montre par ailleurs une forte disparité : plus de 20% concernait Paris où les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), qui assurent l'accès à une contraception anonyme et gratuite, sont nombreux. A l'inverse, les départements moins dotés en CPEF, et qui auraient dû de ce fait être privilégiés (Seine-Saint-Denis et départements ruraux), ont été moins consommateurs en chéquiers.

Ajoutons que le précédent exécutif a supprimé en catimini ce dispositif, malgré sa priorité affichée en faveur de la jeunesse. Il s'est ainsi très vite éteint : aucun nouvel envoi de chéquiers n'a été fait depuis mars 2014. Depuis 2 ans, la ligne budgétaire n'a tout simplement plus été alimentée.

De nombreuses explications peuvent être avancées pour expliquer cet échec.

La distribution des Pass par les seules infirmières scolaires, sans concertation suffisante avec la communauté éducative, s'est révélée inadaptée, d'autant que certains lycées ou CFA n'ont pas d'infirmières. L'infirmerie reste en effet un lieu peu sollicité par les jeunes pour obtenir des

⁴ ORS Île-de-France, la santé périnatale en Île-de-France, mai 2016.

informations sur la sexualité ou la contraception, la plupart n'étant pas sûrs que le secret médical sera garanti et ne souhaitant pas se déclarer « sexuellement actifs » dans leur établissement.

De leur côté, les professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) ont été réticents à l'utiliser, faisant valoir la lourdeur administrative (un coupon papier à l'heure du numérique) et la lenteur des remboursements.

D'autres limites peuvent être pointées : inadaptation de la classe d'âge ciblée en priorité (élèves en classe de seconde), inadaptation d'un chéquier « papier » au public jeune, absence d'implication des parents en amont du dispositif...

Le Pass contraception en Ile-de-France a donc manqué sa cible et cela, en raison, d'une conception inadaptée aux besoins des jeunes et d'un manque d'investissement réel de l'exécutif de l'époque, faisant l'impasse sur l'organisation des ressources pour faciliter leur accès effectif à la contraception.

Cet échec est d'ailleurs largement partagé avec les autres régions qui ont initié un tel dispositif. Dans son rapport de 2015 sur l'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineures, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) pointe le taux de recours extrêmement faible aux Pass contraception régionaux, ainsi que des modalités d'utilisation complexes et peu lisibles pour les jeunes.

3. Un nouvel outil pour favoriser l'information et l'accès à la contraception des mineurs : l'iPass contraception

Le nouvel Exécutif régional souhaite faire de l'information et de l'accès à la contraception des jeunes, de la prévention contre les IST et les grossesses précoces l'une de ses priorités dans le cadre de sa politique de prévention santé, et se doter pour cela de nouveaux outils adaptés et efficaces.

Dans le cadre du budget 2016, le soutien à la campagne annuelle d'information et de prévention organisé par la fédération régionale du mouvement français du Planning familial a été augmenté de 7%. Cette campagne permettait jusqu'à présent de renvoyer sur les plateformes ou sites spécialisés existants. Il manque cependant aujourd'hui un lieu d'information unique à l'échelle régionale.

La Région souhaite donc mettre en place un portail numérique dédié à la prévention santé pour la jeunesse francilienne, permettant de donner un accès unique et facile à une information régionalisée, aujourd'hui trop fractionnée et insuffisamment identifiée par les jeunes. Ce portail comprendra à terme plusieurs volets dédiés aux problématiques de santé identifiées comme prioritaires (addictions, troubles des conduites alimentaires, dépression, mal-être, harcèlement...). Lui sera associée une **application smartphone**, outil particulièrement adapté aux usages des adolescents et des jeunes adultes.

Le premier volet, disponible dès septembre 2016, sera consacré à l'information sur la contraception. Ce « iPass contraception » délivrera auprès des jeunes filles et garçons, une **information utile, concrète et comparée, sur les différents modes de contraception.**

Il permettra aussi de faire connaître, pour les rendre effectives, **les nouvelles mesures prises au niveau national**, notamment sous l'impulsion de Mme Bérengère Poletti, députée des Ardennes, pour garantir aux jeunes mineurs l'accès à une contraception gratuite et anonyme. En effet, au 1^{er} juillet 2016, l'ensemble du processus médical (consultation médicale, examens biologiques et délivrance du contraceptif) sera anonyme et gratuit. Le iPass permettra par ailleurs de faire connaître le numéro vert national.

Le iPass contraception s'appuiera sur une **solution cartographique** permettant de répondre de manière personnalisée et géolocalisée aux demandes et ainsi de fournir les informations adaptées à chaque situation : localisation, horaires d'ouverture et de fermetures, coordonnées des centres de planification et d'éducation familiale (qui sont au nombre de 354 en Ile-de-France), des consultations hospitalières, des pharmacies, des généralistes, des gynécologues, des sages-femmes, des infirmières libérales, des centres d'accueil mère-enfants, des centres d'IVG, etc. Il permettra également de localiser les distributeurs de préservatifs en Ile-de-France⁵, y compris ceux situés dans les lycées franciliens.

Cet outil sera réalisé en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les différents acteurs impliqués dans l'information et l'offre de soins. Il associera les acteurs privés (start up) qui se sont déjà investis sur l'accès à ce type d'information.

Il prévoira également un module de production collaborative permettant des remontées en temps réel de la part des utilisateurs (distributeurs vandalisés, horaires erronés...).

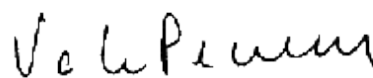
Ce nouveau dispositif qui se veut résolument centré sur l'expérience des jeunes a aussi vocation à informer un plus large public : collégiens, lycéens, apprentis, adultes, etc.

Dans une région où les inégalités territoriales sont marquantes, et où l'offre pour l'accès effectif des jeunes Franciliens à la contraception est morcelée et parfois inadaptée à leur mode de vie (horaires trop contraints...), nous souhaitons que ce travail sur l'identification des structures ressources permette de **faire levier pour améliorer l'offre en Ile-de-France et faciliter l'accueil des jeunes par les professionnels**. Cet outil pourra servir aussi à promouvoir des coopérations entre structures ou professionnels pour mieux couvrir l'ensemble du territoire.

L'accompagnement des jeunes sera porté par la Région au sein des établissements scolaires, en s'appuyant notamment sur le CRIPS, dans le cadre du plan global de prévention dont la région souhaite se doter. Il concernera, outre l'éducation à la vie affective et sexuelle, l'hygiène de vie, la nutrition et les troubles des conduites alimentaires ; la souffrance psychique, les risques suicidaires, la violence auto administrée ou subie ; les conduites addictives.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**



Valérie PECRESSE

⁵Certains sites existent déjà comme <http://www.trouverunpreservatif.fr/> ou <http://condomatix.com/>.

Projet de délibération

DU 16 juin 2016

Politique régionale de prévention santé, iPass contraception pour les jeunes

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 451-1 et suivants ;
- VU** Le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, L 4151-7 et les articles D 4383-1 et suivants ;
- VU** Le Code du Travail ; et notamment le livre III de la 6^{ème} partie ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,
- VU** L'avis de la commission des finances,
- VU** L'avis de la commission de la santé,
- VU** L'avis de la commission des lycées
- VU** L'avis de la commission formation professionnelle et apprentissage
- VU** L'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap,
- VU** Le rapport CR 124-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1:

Décide de mettre en place d'ici septembre 2016 l'iPass contraception (portail numérique d'informations et solution cartographique francilienne) pour faciliter l'accès effectif de tous les jeunes Franciliens qui le souhaitent à une contraception anonyme et gratuite, en lien avec les différents acteurs institutionnels, associatifs ou privés.

Article 2 :

Délègue à la Commission permanente la définition des modalités de mise en œuvre de l'iPass contraception ainsi que de la communication qui lui sera associée.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

Valérie PECRESSE